



## Vidange des piscines

L'entretien d'une piscine est soumis à quelques règles afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement et aux eaux en particulier. Les produits utilisés pour l'entretien des piscines et la désinfection des eaux sont en effet toxiques et requièrent certaines précautions d'emploi et d'élimination. Le respect de ces règles, aussi bien par les propriétaires que par les entreprises d'entretien spécialisées, doit permettre d'éviter les pollutions saisonnières récurrentes, souvent lors de l'évacuation des eaux en fin de saison, qui sont malheureusement encore trop souvent constatées.

Ces différentes obligations relèvent de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et de son ordonnance d'application (OEaux). Elles s'appliquent non seulement aux piscines enterrées, mais également à tout les types de piscines hors sol (tubulaires, acier, autoportante, etc.). Dans ce cadre, toute personne à l'origine d'une pollution ou d'un dommage aux eaux et aux installations d'assainissement du fait d'une mauvaise conception, construction ou exploitation d'une piscine familiale est passible d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 60'000 CHF. Toute responsabilité sur le plan pénal et civile demeure réservée.

Veuillez trouver en suivant ce lien, des informations concernant l'évacuation des eaux de piscines et notamment la directive y relative :

<https://www.ge.ch/actualite/eau-prevenir-risques-pollution-lies-entretien-piscines-familiales-28-09-2021>



En cas de pollution des eaux, contactez

**LE SERVICE D'INCENDIE  
ET DE SECOURS (SIS) AU 118**

## Souffleuses



Selon la loi (RSTP E 4 05.03), l'utilisation des souffleuses à feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est autorisée uniquement du 1er octobre au 31 janvier :

Du lundi au vendredi entre 8h00 et 19h00 et le samedi entre 9h00 et 18h00 ;

Par ailleurs, quelle que soit la saison, l'emploi de ces appareils est interdit le dimanche et les jours fériés.

### Séances du Conseil municipal 2021

*Jusqu'à nouvel avis toutes les séances auront lieu à la salle Gyvi. Les séances sont ouvertes au public.*

21.10	Séance ordinaire
25.11	Séance ordinaire
16.12	Séance ordinaire

## Prestations financières à la retraite : parlons-en !

Nous vous rappelons que cette séance d'information à lieu le  
**Judi 14 octobre 2021 à 17h30 à la salle communale de Meinier**

Rte de Gy 37 – 1252 Meinier – Arrêt TPG Meinier Eglise, ligne A et 39  
Parking du Chat (3 h. gratuites)

Venez vous informer et trouver des réponses à vos questions !

Séance ouverte aux aînés, proches aidants, aux personnes en pré-retraite ou en lien avec des proches aînés des communes de Gy, Puplinge, Choulex, Presinge et Jussy !

Avec la présence du Service des Prestations Complémentaires, Pro Senectute, l'Hospice général (CAD) et la Plateforme des associations de seniors. Verrée offerte en clôture par la commune de Meinier et servie par le Club des aînés.

## Conférence & Atelier

ZERO WASTE  
SWITZERLAND

L'association ZeroWaste Switzerland a pour mission d'**œuvrer en faveur de la réduction des déchets et du gaspillage**, en sensibilisant la population aux problématiques liées aux déchets, en encourageant un changement de comportement vers un mode de consommation au plus proche du Zéro Déchet.

Venez vous informer et participer

### CONFERENCE

Pour un mode de vie durable

JEUDI 7 OCTOBRE 2021

de 19h.00 à 20h.30 - Salle Gyvi

### ATELIER

Cosmétiques, nettoyage et vêtements

JEUDI 4 NOVEMBRE 2021

de 19h.00 à 21h.00 - Salle Gyvi

Inscriptions par téléphone auprès de la mairie au 022 759 15 33

ou directement sur [www.zerowasteswitzerland.ch/geneve](http://www.zerowasteswitzerland.ch/geneve)

## Théâtre le Crève Coeur



La Mairie met à disposition de ses communiens 4 abonnements pour le théâtre du « Crève-Cœur » à Cologny

### Programme de la saison 2021-2022

21.9 —17.10.21	Si ça va, bravo	16.11—12.11.21	Les femmes (trop) savantes
11.1 —6.2.22	Trahisons	8.3 —3.4-22	Couple ouvert à deux battants
3.5 —15.5.22	Excusez-moi	17.5—29.5.22	Charrette !

Renseignements et inscriptions directement auprès du secrétariat de la mairie.

Informations et programmation : <https://lecrevecoeur.ch>

## Genève Servette Hockey Club

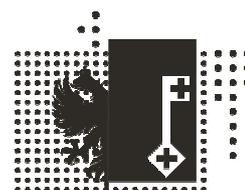


Des billets sont disponibles pour les habitants de la commune exclusivement.

Inscription **auprès du secrétariat de la mairie au moins 24h avant le match.**

Les billets seront distribués selon l'ordre d'inscription.

Calendrier des matchs: [www.gshc.ch](http://www.gshc.ch)



## Café des proches aidant.e.s

VILLE DE  
GENÈVE

Vous soutenez régulièrement une personne malade ou en difficulté ?

Les cafés des proches aidant.e.s permettent de trouver une oreille attentive, d'apprendre des autres et de partager ses expériences afin d'esquisser les solutions les plus adaptées et de tisser des liens de confiance.

Animé par des professionnel.le.s, gratuit et sans inscription

Rendez-vous un samedi par mois de 10h.00 à 12h.00 à

Cité Seniors—rue Amat 28—1202 Genève— 0800 187 19 20—[citeseniors@ville-ge.ch](mailto:citeseniors@ville-ge.ch)

16 octobre 2021—20 novembre 2021 2021— 18 décembre 2021

### Mairie de Gy

Route de Gy 164 - 1251 Gy

Tél : 022.759.15.33 - Courriel : [info@gy.ch](mailto:info@gy.ch) - Site internet : [www.mairie-gy.ch](http://www.mairie-gy.ch)

Ouverture au public : lundi : 14h00 à 17h00 / mardi et mercredi : 8h00 à 11h00 / jeudi : 16h00 à 19h00, ou sur rendez-vous